



**Artisans et Commerçants  
DU PERIGORD NOIR**

**Vous avez un projet d'investissement pour moderniser ou développer votre entreprise ?**

Sur le territoire du Périgord Noir, les entreprises peuvent bénéficier d'aides financières dans la cadre d'un dispositif porté par les Communautés de Communes nommé :

**OPERATION COLLECTIVE EN MILIEU RURAL**

en faveur de l'artisanat et du commerce.

**Quelque soit votre projet, n'hésitez pas à nous consulter pour vérifier son éligibilité !**

Renseignements : Rébecca DAIN  
Chargée de mission développement économique  
06.20.61.13.32 ou par mail [fisac@paysdefenelon.fr](mailto:fisac@paysdefenelon.fr)

En décembre 2018, quatre réunions d'informations ont déjà eu lieu et de nombreux dossiers ont déjà été montés grâce à ces réunions. Sur le mois de janvier 2019, quatre autres réunions sont prévues : le jeudi 10 janvier à 19h30 à Salignac-Eyvigues, salle du RAM ; le lundi 14 janvier à 19h30 à St Martial de Nabirat, salle des fêtes ; le mardi 22 janvier à 19h30 aux Eyzies de Tayac, salle de la communauté de communes ; et le vendredi 25 janvier à 20h à Sarlat, salle de l'ancien évêché.

Plusieurs communautés de communes, dont celle du Terrassonnais et celle de la Vallée de l'Homme, mettent en place un dispositif pour inciter les commerçants et artisans à investir. En cette période de difficultés pour le commerce et l'artisanat, le territoire du [Pays du Périgord noir](#) se mobilise afin de mettre en place l'OCMR (Opération Collective en Milieu Rural). Ce sont, au total, six communautés de communes qui s'unissent pour financer cette opération aux côtés du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine et du Conseil départemental de Dordogne.

Lors des réunions publiques programmées, Jean-Patrick Landreau, conseiller à la Chambre des métiers, et Rebecca Dain, en charge de l'OCMR, présentent le dispositif aux commerçants et artisans locaux qui souhaitent se moderniser, valoriser l'attractivité de leur établissement, investir dans du matériel, sécuriser leurs locaux... Les dépenses concernées peuvent aller de

## **30% d'aides pour un projet d'investissement**

Écrit par Alain RASSAT - Mis à jour Lundi, 07 Janvier 2019 17:56

---

5.000 à 50.000 € (60.000 € pour les bonifiés). 25 à 30% d'aides peuvent être attribuées sur un projet. Les travaux ne doivent pas débiter avant le dépôt du dossier et la subvention, si elle est accordée, n'est versée qu'une fois les factures acquittées. Les dossiers doivent être déposés jusqu'au 31 juillet 2020 dernier délai. Pour en savoir plus, on peut contacter Rebecca Dain au 06.20.61.13.32 ou par mail à [fisac@paysdefenelon.fr](mailto:fisac@paysdefenelon.fr).

Réunions publiques d'informations : après Hautefort, Terrasson, St Cyprien, Thenon, les prochaines auront lieu à Salignac, le 10 janvier à 19h30 à la salle du RAM, 1 place de la Mairie ; à Sarlat le 25 janvier à 20h à la salle de l'ancien évêché ; à St Martial-de-Nabirat le 14 janvier à 19h30 à la salle des fêtes ; aux Eyzies-de-Tayac le 22 janvier à 19h30 au siège de la Communauté de Communes Vallée de l'homme.